

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 17972 du 25 octobre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012
du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1229494S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 25 octobre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve :

Maurizi, Jean-Henri Nigend : 265 024

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Luce, Philippe Nigend : 94 613

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve :

Mazars, Philippe Nigend : 148 376

Fait le 25 octobre 2012.

*Le colonel,
commandant de la région
de gendarmerie de Corse,
C. RODRIGUEZ*